



Mer du Nord

Mer du Nord

LEFFRINCKOUCKE

DUNKERQUE

TETEGHEM
COUDEKERQUE-VILLAGE

FORT-MARDYCK

SAINT-POL-SUR-MER

COUDEKERQUE-BRANCHE

- Légende**
- Arrêts ligne 16 Navette
 - Arrêts lignes 14-20-22
 - Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
 - Gare
 - Ligne 16 Navette
 - Lignes 14-20-22
 - Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
 - Périmètre attractivité 1
 - Périmètre attractivité 2
 - Périmètre attractivité 3
 - Périmètre attractivité 4
 - Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du Règlement écrit du P.L.U.M. (dispositions communes applicables à toutes les zones).

Echelle 1/5000 e

0 250 500 Mètres

Sources des données :
CUIP Casemir
CUIP PLUM TINS Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque
Periode de la carte : BP 66326
59581 DUNKERQUE CEDEX 1
Tel. 03 20 42 70 00



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DE STATIONNEMENT Dunkerque Plan 2/3

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022.
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT



Edition du 14 novembre 2022